



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

GEF/C.42/06
8 mai 2012

Réunion du Conseil du FEM
5-7 juin 2012
Washington

Point 13 de l'ordre du jour

Programme de travail

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/C.42/06, intitulé *Programme de travail*, le Conseil approuve un programme de travail composé de 84 projets indépendants et deux programmes-cadres, sous réserve des observations formulées en séance et des remarques complémentaires susceptibles d'être présentées au Secrétariat d'ici le 21 juin 2012. Treize projets rattachés à des programmes-cadres déjà approuvés sont aussi soumis à l'approbation du Conseil.

Le montant total des ressources demandées dans le cadre de ce programme de travail est de 667,26 millions de dollars. Il correspond aux financements des projets et aux commissions pour frais des Entités d'exécution. Le programme de travail approuvé se compose des fiches d'identité de projets (FIP) et des descriptifs de programmes-cadres (DCP) suivants :

[Liste des FIP et des DCP]

[S'agissant des projets suivants, le Conseil charge le Secrétariat de prendre des dispositions pour que ses membres reçoivent un projet de texte définitif des descriptifs de projets et communiquent, dans un délai de quatre semaines, leurs réserves éventuelles à la DG avant que celle-ci agrée le descriptif et le soumette à l'aval de l'Entité d'exécution concernée.

(Liste des FIP à soumettre à un deuxième examen]*

S'agissant des FIP approuvées au titre du programme de travail, le Conseil considère que chacune d'elles i) est, ou sera, conforme à l'Instrument et aux politiques et procédures du FEM, et ii) pourra être agréée par la DG pour être soumise à l'aval de l'Entité d'exécution. Toutefois, le texte définitif des descriptifs de projet devra reprendre et refléter pleinement les observations du Conseil et du STAP sur le programme de travail, et la DG devra confirmer que le projet reste conforme à l'Instrument et aux politiques et procédures du FEM.

S'agissant de toute FIP approuvée dans le cadre du programme de travail, le texte définitif du descriptif de projet sera placé sur le site web du FEM pour information, après agrément de la DG. Si la DG juge que la portée et la conception du projet ont beaucoup changé depuis l'approbation de la FIP, le texte définitif du descriptif concerné sera placé sur le web pour examen du Conseil pendant quatre semaines avant de pouvoir être agréé.

**Les dispositions de ce paragraphe ne sont applicables que si le Conseil demande à examiner certains projets avant leur agrément par la DG.*

Résumé analytique

1. Le programme de travail soumis au Conseil est composé de 84 projets indépendants et de 2 programmes-cadres. Le montant total des ressources demandées est de 667,26 millions de dollars (607,38 millions de dollars pour le financement des projets et 59,88 millions de dollars pour le défraiement des Entités d'exécution). Par ailleurs, 13 projets rattachés à des programmes-cadres sont aussi soumis à l'approbation du Conseil, mais leur financement proviendra de programmes déjà approuvés. En nombre de projets et en valeur des financements approuvés, ce programme de travail est le plus solide et le plus important jamais présenté au Conseil.
2. Les cofinancements pour ce programme de travail s'élèvent à 4,4 milliards de dollars, chaque dollar apporté par le FEM ayant mobilisé 7,25 dollars de cofinancement, contre 4,7 dollars en moyenne par le passé. Le taux de cofinancement des projets/programmes par les Entités d'exécution a considérablement augmenté et arrive maintenant en troisième position, juste après les contributions de l'ensemble des pays bénéficiaires et celles du secteur privé.
3. Ce programme de travail porte sur 22 des 31 objectifs qui ont été définis dans les domaines d'intervention par le document de programmation pour FEM-5. Pendant le déroulement des projets, ces objectifs font l'objet d'un suivi et donnent lieu à des rapports dans le cadre du mécanisme de gestion par les résultats.
4. Tous les projets et programmes de ce programme de travail ont été contrôlés par le Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP). Les recommandations formulées seront réexaminées par les Entités d'exécution lors de l'agrément des projets.
5. C'est la sixième fois de suite que le Système transparent d'allocation des ressources (STAR) s'applique aux allocations nationales dans les domaines d'intervention « diversité biologique », « changements climatiques » et « dégradation des sols ». Cinquante-quatre pays bénéficiaires ont utilisé leurs allocations nationales.
6. Si ce programme de travail est approuvé, le taux de décaissement des ressources allouées au titre du STAR dans les trois domaines d'intervention pendant FEM-5 s'établira à 53 % pour la diversité biologique, 42 % pour les changements climatiques et 44 % pour la dégradation des sols.
7. La recherche de synergies entre les domaines d'intervention et entre les partenaires du FEM occupe une place de plus en plus grande, comme l'illustre l'existence de 25 projets intersectoriels dans le programme de travail et la participation de plusieurs Entités d'exécution du FEM à deux des projets/programmes proposés. Les projets privilégient les interventions à l'échelle paysagère pour renforcer la fourniture de services écosystémiques tout en favorisant des moyens de subsistance écologiquement viables et en contribuant à un développement rural durable. Par ailleurs, la demande de projets multisectoriels pour lutter contre l'omniprésence des facteurs responsables des émissions de gaz carbonique reste forte dans les pays, ce qui montre l'intérêt porté aux objectifs d'atténuation du changement climatique dans plusieurs types de projets.
8. Les synergies observées dans le programme de travail ne se limitent pas aux domaines d'intervention. Elles caractérisent aussi quatre initiatives financées à partir de plusieurs sources internes, qui font intervenir la Caisse du FEM, le Fonds spécial et/ou le Fonds pour les PMA. Les

composantes financées par le Fonds spécial et le Fonds pour les PMA seront soumises au Conseil de ces Fonds en juin 2012.

9. Deux programmes-cadres de partenariat public-privé (PPP) figurent dans ce programme de travail. Ils font appel à des mécanismes financiers différents, mais ils auront tous les deux des effets positifs non négligeables sur l'environnement mondial et permettront d'atteindre des niveaux très élevés de cofinancement. Premiers programmes de partenariat public-privé à accéder aux ressources réservées à la mobilisation du secteur privé, ces deux programmes favoriseront la participation des acteurs privés en Afrique et en Amérique latine tout en générant des rentrées de fonds au profit de la Caisse du FEM et en contribuant à l'éco-utilisation de cette enveloppe.

10. La série de projets d'atténuation du changement climatique présentés dans ce programme de travail devrait permettre de réduire directement et indirectement les émissions de gaz à effet de serre, et de dépasser l'objectif fixé en millions de tonnes d'équivalent CO₂ pour l'ensemble de FEM-5.

11. Le premier projet de grande envergure à faire usage de l'enveloppe réservée à la gestion rationnelle des substances chimiques et à la réduction des rejets de mercure est inscrit à ce programme de travail.

12. Le programme de travail comporte deux projets mondiaux et 14 projets régionaux, ce qui traduit la montée en puissance des activités à vocation régionale dans des domaines tels que le transfert de technologies, les initiatives de réduction de la consommation des véhicules, les partenariats public-privé, la gestion de l'eau et des eaux usées, et la lutte antivectorielle intégrée pour la prévention des maladies.

13. Ce programme de travail compte aussi deux projets mondiaux d'accompagnement pour aider, d'une part, 14 PEID et PMA, et, d'autre part, 52 pays à établir les rapports exigés aux termes de la CCNUCC et de la CNUCLD, respectivement.

14. Si le programme de travail est approuvé en l'état, 111 pays du monde entier en seront bénéficiaires, un chiffre record pour un seul programme.

15. Enfin, si ce programme de travail est approuvé, le montant total des ressources programmées atteindra 1,9 milliard de dollars, soit 44,6 % du montant pouvant être alloué pendant FEM-5.